

Commentaires de Krister Wickman sur la politique de neutralité de la Suède (Stockholm, Novembre 1971)

Légende: En novembre 1971, Krister Wickman, ministre suédois des Affaires étrangères, décrit la philosophie qui soutient la politique de neutralité de la Suède.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Visites. Visite du Président Malfatti en Suède (10-13 novembre 1971), 18/03/1971 - 18/11/1971, FMM 29.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/commentaires_de_krister_wickman_sur_la_politique_de_neutralite_de_la_suede_stockholm_novembre_1971-fr-cc1911a5-6f12-4598-9a3a-183a82a7bb6a.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

La politique de neutralité de la Suède est aussi une politique européenne (Stockholm, Novembre 1971)

par **M. Krister Wickman, Ministre suédois des affaires étrangères**

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale les problèmes de sécurité des Etats européens ont été résolus de différentes manières. La plupart des Etats d'Europe sont membres de l'une ou de l'autre des alliances militaires. Plusieurs Etats - petits et moyens - qui sont actuellement membres de l'alliance de l'Ouest avaient précédemment opté pour la voie de la neutralité. Les expériences acquises au cours de la première et de la seconde guerre mondiale ont pesé sur leurs décisions d'adhérer à l'alliance de l'Ouest. A l'époque, les options étaient déterminées dans une large mesure par la peur de voir se déployer une invasion soviétique dans l'Europe de l'ouest, et par l'idée que pour parer à cette menace une solidarité totale entre tous les Etats concernés s'imposait.

En 1948, la Suède, le Danemark et la Norvège engagèrent des négociations en vue de conclure une alliance défensive qui devait prendre une position neutre vis-à-vis du monde extérieur. La Norvège et le Danemark décidèrent toutefois d'adhérer à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord tandis que la Suède maintenait sa politique de neutralité. Bien entendu, nos expériences historiques ne sont pas étrangères à cette décision. Depuis les guerres de Napoléon, la Suède n'a été mêlée à aucun fait de guerre. La Suède a réussi à éviter l'invasion et l'occupation pendant la première comme pendant la seconde guerre mondiale. Nous sommes naturellement conscients que cette évolution des événements tenait à des circonstances particulières, stratégiques et autres, qui échappaient en grande partie à notre contrôle. Mais nous savons aussi que notre ferme volonté de faire respecter notre neutralité en disposant de nos propres forces de défense a été l'une des prémisses du maintien de la paix.

Après la seconde guerre mondiale et jusqu'au début des années soixante, on a considéré dans certains cercles que l'option des Suédois pour le maintien de l'objectif de neutralité était une politique non seulement irréaliste mais aussi immorale. Il est bien entendu impossible aujourd'hui de répondre de façon absolue à la question hypothétique de savoir comment une adhésion suédoise à l'OTAN aurait influencé l'évolution en Europe. Mais, abstraction faite de ce qu'il eût été impossible de rallier une majorité du peuple à une telle politique, j'ose avancer qu'une adhésion suédoise à l'OTAN aurait eu des effets en majeure partie négatifs sur les intérêts de la paix et de la démocratie. L'évolution dans le nord de l'Europe depuis la fin de la guerre a marqué une tendance à la détente et à la coopération. La politique de la Suède a apporté une contribution essentielle au maintien de cet état d'équilibre. Nos voisins à l'ouest, le Danemark et la Norvège, sont membres de l'OTAN tandis que notre voisin de l'est, la Finlande, allié à sa politique de neutralité des relations spéciales avec l'Union soviétique. Un abandon de la politique de neutralité suédoise aurait inévitablement accru la tension dans le nord de l'Europe. Les possibilités qu'a la Finlande de développer ses relations tant à l'ouest qu'à l'est s'en seraient probablement trouvées réduites. Une tension accrue dans la zone de la Baltique aurait non seulement augmenté les charges à assumer par la Suède mais aussi posé à l'OTAN de difficiles problèmes, en plus de ceux qu'elle a déjà dû affronter dans l'Europe centrale et dans la région méditerranéenne.

Une politique suédoise inchangée paraît bien représenter un intérêt positif tant pour les Etats de l'OTAN que pour les membres du pacte de Varsovie. Et cela à plus forte raison semble-t-il, dans la période de détente croissante où nous nous trouvons aujourd'hui. Le président du conseil des ministres des Communautés attestait en novembre 1970 la valeur de la contribution des Etats neutres à la paix et à la stabilité de l'Europe, et je vois dans cette déclaration, précisément, l'expression d'une opinion généralement admise.

On a parfois supposé que la notion de neutralité impliquait que la Suède, en tant que pays neutre, se verrait empêchée de prendre position dans les problèmes et les conflits de politique étrangère qui se situent hors de nos frontières. C'est là une interprétation erronée. Le gouvernement suédois a exprimé par le passé, en plusieurs occasions, et se réserve le droit d'exprimer à l'avenir les protestations du peuple suédois devant tels événements survenus hors de nos frontières qui, selon nous, sont contraires aux préalables essentiels d'une coexistence pacifique dans un monde de plus en plus marqué par l'interdépendance. Ce que nous exprimons ainsi, ce sont des valeurs fondamentales que nous avons en commun avec d'autres démocraties de l'Europe

de l'ouest. Neutres, nous ne le sommes qu'en ceci: les protestations s'élèvent quelle que soit la puissance mise en cause.

La politique de neutralité n'implique pas, cela va de soi, que la Suède désire se soustraire à la coopération internationale. La Suède a cherché, de façon conséquente, à y apporter la contribution dont elle était capable, notamment dans le cadre des activités de l'ONU, dans différents domaines. En particulier, dans le contexte des travaux de l'Organisation pour le maintien de la paix, les services de la Suède se sont avérés utilisables, du fait qu'en raison de sa politique extérieure, elle ne suscitait pas la controverse entre les parties engagées dans un conflit.

Ce que nous entendons par politique de neutralité, c'est la politique que nous menons en temps de paix et que nous jugeons propre à créer les prémisses du maintien de la neutralité au cas où une guerre éclaterait non loin de nous. C'est en période de paix que nous jetons les bases qui nous permettront de rester neutres en temps de guerre. L'élément essentiel de la politique de neutralité est le non-alignement, la non-adhésion à une alliance: nécessité première si nous ne voulons pas être entraînés automatiquement dans un conflit armé éclatant dans notre partie du monde. Il nous faut en agissant au plan de la politique étrangère veiller, de façon conséquente, à ne pas rendre impossible ou plus difficile le maintien de la neutralité en temps de guerre.

De même que les Etats qui font partie d'une alliance, les Etats neutres doivent veiller à la crédibilité de l'orientation qu'ils ont donnée à leur politique extérieure. La politique étrangère suédoise doit manifester nettement, aux yeux du monde extérieur, la ferme détermination de rester neutre en cas de guerre. La foi que l'on peut mettre en notre volonté et en notre faculté de poursuivre la ligne de neutralité qui nous est propre présuppose l'existence d'une défense nationale forte. C'est pourquoi le tribut fiscal que le citoyen suédois paie pour subvenir au coût de la défense nationale est plus élevé que celui d'aucun autre citoyen de l'Europe de l'ouest. C'est là un sacrifice nécessaire au maintien d'une politique de neutralité indépendante. Il est selon nous important qu'il ne se crée pas un vide entre les deux blocs de puissances. Une carence pourrait facilement créer une atmosphère d'incertitude et, dans une situation de conflit, inspirer la tentation d'engager une course aux positions stratégiques d'accès facile. Si en revanche notre politique permet au monde extérieur d'avoir confiance en notre volonté et en notre faculté de faire respecter notre neutralité à l'aide d'une forte défense nationale, alors, et seulement alors, il nous sera réellement possible d'éviter d'être entraînés dans une guerre éventuelle future.

Etant donné que la crédibilité de notre volonté et de notre faculté de rester neutres en cas de guerre est un élément capital de notre politique de neutralité, il nous faut en formulant notre politique étrangère veiller à ne faire ni espérer ni craindre que nous avons l'intention de nous lier à l'un ou à l'autre des blocs.

C'est dans ce contexte que je veux situer les aspects politiques d'un marché européen élargi.

Nous nous rendons parfaitement compte que les "finalités politiques" dont parle le communiqué de la conférence de La Haye de décembre 1969, jouent un rôle capital dans la valeur que les gouvernements des Etats concernés accordent à une Communauté élargie. L'ambition de donner aux Etats membres non seulement plus de force économique mais aussi un poids politique accru en amplifiant leur coopération, nous l'accueillons dans un esprit compréhensif du côté suédois également. Il ne s'agit pas seulement de consultations politiques qui n'engagent guère les participants, du type de celles qui depuis longtemps se déroulent par exemple au sein du Conseil de l'Europe. Le dessein est ici beaucoup plus précis. Si plusieurs des gouvernements qui comptent entrer dans une Communauté élargie, écartent les conceptions fédéralistes, il est néanmoins manifeste que les Etats membres sont censés admettre un haut degré de solidarité politique, solidarité qui vise notamment à une concertation des positions dans d'importantes questions de politique internationale.

S'engager à observer une telle solidarité, la Suède, pays neutre, ne saurait le faire. Il ne s'agit pas d'un problème moral. Les valeurs fondamentales sur lesquelles les démocraties de l'Europe de l'ouest reposent sont aussi les nôtres. Mais la ligne de démarcation entre la solidarité politique et la solidarité militaire au sein d'un groupe d'Etats n'est pas toujours facile à préciser. En outre, tous les membres d'une Communauté

élargie, sauf l'Irlande, ont signé le traité de l'OTAN. La position particulière de l'Irlande à cet égard n'est pas comparable à celle de la Suède. Certes, on peut s'attendre à ce que la coopération militaire se poursuive, jusqu'à nouvel ordre, dans d'autres organes que les Communautés. Mais l'intention d'intégrer la politique, l'économie et la défense a été si souvent et si clairement exprimée par des représentants de premier plan des Etats qui sont ou qui désirent être membres des Communautés, que nous ne pouvons pas nous dispenser de tenir compte de leurs déclarations. Un Etat qui est résolu à ne pas s'engager dans un système d'alliance, ne saurait accepter en même temps de se solidariser en politique étrangère et en politique de défense nationale avec un groupe d'Etats qui forment d'ores et déjà une alliance. C'est pourquoi le gouvernement suédois a conclu qu'il ne pouvait pas envisager l'adhésion à part entière à la CE et que, pour la Suède, il fallait chercher une autre formule.

Les Communautés élargies sont capables d'apporter des contributions essentielles à la paix et à la détente en Europe. Dans le cadre d'un tel processus de détente, les petits Etats neutres doivent pouvoir eux aussi jouer un rôle. La Suède n'ayant pas pris part à la seconde guerre mondiale, observe une grande réserve lorsqu'il s'agit de participer à la solution des problèmes qui sont nettement liés aux arrangements conclus par des puissances victorieuses. Nous mettons notre ambition non à gêner mais au contraire à promouvoir tout règlement susceptible de stabiliser plus encore la paix. Tel est le cas, par exemple, de la question de Berlin et des relations entre les deux Etats allemands.

On dit parfois que la politique suédoise risque de déboucher sur une situation contradictoire puisque nous voulons établir des relations économiques étroites et stables avec les Communautés tout en poursuivant notre politique de neutralité traditionnelle. On pense que la politique de neutralité perdra peut-être de sa substance à mesure que la Suède sera appelée à vivre dans une dépendance accrue des décisions prises dans une Communauté élargie sans avoir pu les influencer. C'est là, selon moi, une vue trop schématique des choses.

L'interdépendance économique des nations est un fait - d'une portée particulièrement concrète pour les petites nations dont le commerce extérieur est important et la spécialisation industrielle poussée. Mais cette théorie que l'interdépendance économique aboutit fatalement à une communauté de politique étrangère et de défense nationale entre les nations concernées se trouve démentie par les réalités, ce qu'atteste notamment l'expérience française.

Nous sommes fermement convaincus que notre politique de neutralité ne représente pas seulement un intérêt suédois, qu'elle s'inscrit aussi dans les intérêts d'une Communauté élargie. C'est pourquoi nous nous sommes rendus à la table des négociations où se régleront nos rapports futurs avec les Communautés dans la perspective de ce que nous considérons comme un but commun aux parties en présence, celui de trouver une formule d'accord qui permette à la Suède de poursuivre et d'élargir à l'avenir sa collaboration à l'œuvre d'intégration économique européenne. C'est à partir de ces données que la Suède démocratique et neutre pourra contribuer pleinement au développement de l'Europe, d'une Europe qui veut et qui peut jouer un rôle accru dans une évolution orientée vers la paix et la coopération sur cette terre.